



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncny, le 27 novembre 2020

Covid-19 : adaptation du confinement et ouverture des commerces le dimanche

Au vu de l'amélioration du contexte sanitaire, le gouvernement a autorisé la réouverture de tous les commerces de détail à compter du samedi 28 novembre 2020.

De nombreux commerces ont sollicité une demande de dérogation au repos dominical afin de pouvoir ouvrir et faire travailler vos salariés les dimanches.

Afin de répondre à la nécessité de mieux réguler les flux de la clientèle dans ce contexte sanitaire actuel et de compenser les baisses d'activité et de chiffre d'affaires, Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie a, par arrêté du 26 novembre 2020, exceptionnellement autorisé l'ensemble des commerces de détail implantés sur le département qui ne bénéficient pas d'un dispositif permettant de déroger à la règle du repos dominical à titre permanent ou temporaire, à faire travailler leurs salariés le dimanche 29 novembre et tous les dimanches du mois de décembre 2020.

Pour toute question complémentaire, les services de l'unité départementale de la DIRECCTE restent à votre disposition à l'adresse suivante : ara-ud74.direction@direccte.gouv.fr

**Bureau de la représentation
et de la communication
de l'État**

Tél. : 04 50 33 64 47
Port. : 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

1/1

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 ANNECY Cedex